



Administration Gouvernementale - Démission.

Par arrêté grand-ducal du 24 avril 2017, démission honorable de ses fonctions de Premier Conseiller de Gouvernement a été accordée à Monsieur André VANDENDRIES. La mise à la retraite est prononcée avec effet au 1^{er} janvier 2018. Par le même arrêté grand-ducal, le titre honorifique de ses fonctions a été conféré à Monsieur André VANDENDRIES.





Médiateurs agréés en matière civile et commerciale.

Par arrêté ministériel du 2 mai 2017, a été inscrit sur la liste des médiateurs agréés en matière civile et commerciale Monsieur Alain MASSEN, demeurant à 1 chemin de la Chapelle, L-8359 GOEBLANGE.





Arrêté ministériel du 26 avril 2017 portant nomination des membres du comité national de sûreté de l'aviation civile.

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures,

Vu la loi modifiée du 19 mai 1999 ayant pour objet :

- a) de réglementer l'accès du marché de l'assistance en escale à l'aéroport de Luxembourg,
- b) de créer un cadre réglementaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile, et
- c) d'instituer une Direction de l'Aviation Civile ;

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 2010 a) déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du comité national de sûreté de l'aviation civile et b) abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 26 octobre 2001 déterminant les attributions, la composition et le mode de fonctionnement du comité national de sûreté de l'aviation civile ;

Vu les propositions des entités représentées au comité national de sûreté de l'aviation civile ;

Arrête :

Art. 1^{er}.

Est nommée membre du comité national de sûreté de l'aviation civile en tant que membre suppléant du Service de renseignement de l'Etat, Madame Béatrice ABONDIO, directeur adjoint, en remplacement de Madame Nadine THOMAS.

Art. 2.

Le présent arrêté sera publié au Mémorial. Copie en sera expédiée à l'intéressée pour lui servir de titre.

Ampliation en sera transmise au secrétariat pour information.

Luxembourg, le 26 avril 2017.

*Le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures,*
François Bausch





Arrêté ministériel du 10 avril 2017 portant démissions honorables d'instructeur et membres du groupe de support psychologique de l'Administration des services de secours.

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant

- 1) l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population
- 2) la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des services de secours.

Sur proposition du directeur de l'Administration des services de secours;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Démission honorable de ses fonctions d'instructeur et membre du groupe de support psychologique est accordée, sur sa demande, à Madame Marie-Paule Arendt-Brosius de Waldbredimus.

Démission honorable de ses fonctions de membre du groupe de support psychologique est accordée, sur sa demande, à Madame Edith Ludes-Schwartz de Bech-Kleinmacher.

Art. 2.

Le titre honorifique des fonctions exercées à la protection civile est conféré à Madame Marie-Paule Arendt-Brosius et Madame Edith Ludes-Schwartz.

Art. 3.

Le présent arrêté sera expédié à Madame Marie-Paule Arendt-Brosius et Madame Edith Ludes-Schwartz pour information.

Luxembourg, le 10 avril 2017.

Le Ministre de l'Intérieur,
Dan Kersch





Parquet Général - Communiqué.

Il est porté à la connaissance des juristes intéressés que conformément à la loi modifiée du 7 juin 2012 les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif recruteront pour l'année judiciaire 2017-2018 **un nombre maximum de douze** attachés de justice.

À cette fin, un examen-concours est organisé les :

- mercredi, 7 juin 2017 (épreuve de droit administratif), de 15.00 à 18.00 heures,
- vendredi, 9 juin 2017 (épreuve de droit pénal) de 15.00 à 18.00 heures,
- lundi, 12 juin 2017 (épreuve de droit civil) de 15.00 à 18.00 heures.

Les entretiens préalables se dérouleront durant la semaine du 29 mai au 2 juin 2017.

Le candidat doit, afin d'être admis à l'examen-concours :

- 1) être de nationalité luxembourgeoise;
- 2) jouir des droits civils et politiques et présenter les garanties d'honorabilité requises;
- 3) être titulaire d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu ou d'un diplôme étranger de fin d'études universitaires en droit correspondant au grade de master reconnu et homologué par le ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions conformément à la loi modifiée du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur;
- 4) avoir une connaissance adéquate des trois langues administratives et judiciaires, telles que définies par l'article 3 de la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues;
- 5) avoir accompli le stage judiciaire ou notarial pendant au moins une année; la durée du stage est certifiée respectivement par le bâtonnier compétent et le président de la Chambre des notaires;
- 6) satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises.

Une publication ultérieure annoncera le nombre exact de vacances de poste, mais tous les candidats intéressés peuvent d'ores et déjà retirer « l'acte de candidature » au bureau 4.19 au 4^e étage du bâtiment CR, Cité judiciaire, à Luxembourg (Monsieur Marco WIES) et le déposer, dûment rempli, pour au plus tard le **19 mai 2017**.

*Pour la commission du recrutement et
de la formation des attachés de justice,
le Procureur Général d'Etat,*

Martine Solovieff





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

Convention collective de travail pour le personnel salarié de l'asbl St GEORGE'S INTERNATIONAL SCHOOL Luxembourg (valable du 01.01.2017 au 31.12.2019) signée en date du 31 mars 2017 entre la direction de l'asbl St GEORGE'S INTERNATIONAL SCHOOL Luxembourg et le syndicat LCGB.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

Convention collective de travail pour les salariés de l'AGEDOC et de MARIE asbl (valable pour 36 mois à partir du 1^{er} mars 2017) signée en date du 10 avril 2017 entre la direction de l'Association pour la Gestion des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, la direction de l'Association pour la Gestion des Ecoles des Sœurs de Ste Elisabeth et le syndicat LCGB.





Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de la convention collective de travail suivante a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire :

Convention collective de travail pour l'ensemble du personnel salarié de la S.A. MUNHOWEN (valable du 01.01.2016 au 31.12.2017) signée en date du 14 janvier 2016 entre la direction de la S.A. MUNHOWEN, la délégation du personnel de la S.A. MUNHOWEN et les syndicats OGB-L et LCGB.

